

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1578

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Champagne-au-Mont-d'Or - Limonest - Lyon 9ème

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 4 - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1578**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Champagne-au-Mont-d'Or - Limonest - Lyon 9ème

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 4 - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le réseau des Voies lyonnaises, qui comportera 13 lignes en 2030, promet aux habitantes et habitants de la Métropole de Lyon une infrastructure qui réponde à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 250 km d'ici 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vies : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transport non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des différents modes de déplacement pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de croiser et doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

En 2026, la ligne n° 4 des Voies Lyonnaises reliera Lissieu à Villeurbanne sur un parcours de 18 km qui desservira à la fois la zone économique Techlid et le centre-ville de Villeurbanne. À terme, elle s'étendra en 2030 jusqu'à la limite de la Métropole au nord de la Commune de Lissieu, totalisant 22 km. Sa mise en œuvre repose sur un partage des compétences entre :

- la Métropole, maître d'ouvrage des Voies lyonnaises,
- les Villes de Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon sur l'éclairage public et le développement de la végétation basse et moyenne.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement visent à rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (voies lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en commun.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de Voie lyonnaise n° 4, conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre du projet est le suivant :

- l'avenue du 25^{ème} Régiment de tirailleurs sénégalais sur le territoire de Lyon 9ème,
- l'avenue de Lanessan entre le carrefour avenue de Champagne et le carrefour chemin de Saint-Didier, et l'avenue du Général de Gaulle sur le territoire de Champagne-au-Mont-d'Or,
- le boulevard de la République, la rue Louis Juttet, la rue de la Mairie et l'avenue de Montlouis sur le territoire de Champagne-au-Mont-d'Or,
- la D306 sur le territoire de Limonest, entre le carrefour route du Puy d'Or et le giratoire de la Porte de Lyon.

Par arrêté du Président n° 2022-08-22-R-0680 du 22 août 2022 et arrêté complémentaire n° 2022-11-30-R-0888 du 30 novembre 2022, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture de la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les concertations se sont déroulées du 19 septembre au 21 octobre 2022 et du 6 au 30 décembre 2022 selon les modalités suivantes :

- chaque dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public.

L'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Champagne-au-Mont-d'Or, 10 rue de la Mairie, aux horaires d'ouverture au public : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les jeudi et samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Limonest, 225 avenue du Général de Gaulle, auprès du service urbanisme, aux horaires d'ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le mardi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Lyon 9ème, 6 place du Marché, auprès du pôle missions décentralisées, aux horaires d'ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h45, le mardi de 10h30 à 16h45.

Le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" ; et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises4nord@grandlyon.com.

Une page internet a été créée sur le site jeparticipe.grandlyon.com résumant les principaux éléments mis à la concertation, indiquant les lieux de mise à disposition du dossier de concertation et du registre en version papier, et permettant la consultation du dossier de concertation en version numérique, le dépôt d'une contribution en ligne, l'expression d'un commentaire et d'un vote pour les contributions existantes.

Les concertations ont été, notamment, annoncées par :

- des avis publiés dans des journaux d'annonces légales indiquant la date d'ouverture de la concertation ainsi que la date de la réunion publique (Le Progrès du 14 septembre 2022 et du 6 décembre 2022),
- un avis administratif annonçant le début de chaque concertation, affiché à l'Hôtel de Métropole, à la Mairie de Limonest, la Mairie de Champagne-au-Mont-d'Or et la Mairie de Lyon 9ème.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 29 septembre 2022 à la Mairie de Champagne-au-Mont-d'Or.

2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au total, 134 contributions ont été émises concernant le projet d'aménagement de la Voie lyonnaise n° 4 entre le giratoire de la Porte de Lyon (Limonest) et la rue Mouillard (Lyon 9ème). Parmi celles-ci, 4 contributions émanent de collectifs ou d'associations : La Ville à Vélo, La Ville à Vélo Champagne-au-Mont-d'Or, Collectif des commerçants et usagers des voiries de Champagne-au-Mont-d'Or et le Collectif Bellevue, Coulouvrier, Tronchon.

Les principales observations et réponses apportées par la Métropole sont exposées ci-après.

Plusieurs contributions s'interrogent sur l'abandon de certaines variantes du projet dans le centre de Champagne-au-Mont-d'Or, telles que celle passant par Montlouis. D'autres demandent de prendre en compte comme une variante en soi la proposition du collectif "La Ville à Vélo", appelée Lane 100 %. En réponse, il est précisé qu'après analyse par les services de la Métropole, cette variante est écartée car elle ne permet pas le maintien de cheminements piétons confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite sur la section la plus contrainte de l'avenue de Lanessan, et elle n'impacte pas moins le stationnement que d'autres variantes.

Plusieurs contributions s'expriment contre le passage par l'avenue de Lanessan principalement en raison des commerçants déclarant que ce projet mettrait en péril leur activité. On recense une importante mobilisation de la part du collectif des commerçants et usagers des voiries de Champagne-au-Mont-d'Or mettant en garde sur cette situation et évoquant l'existence d'une pétition opposée au projet. Cette pétition n'a pas été remise à la Métropole.

En réponse, des alternatives au passage de la Voie lyonnaise sur l'avenue de Lanessan ont été proposées à la concertation afin que les habitants, les usagers et les commerçants s'expriment sur les différentes variantes étudiées. Il est important de noter que les aménagements cyclables de qualité permettent également de faire venir de nouveaux clients.

Plusieurs contributions ont exprimé un avis favorable à la variante de tracé par le boulevard de la République, soulignant qu'un passage contournant l'avenue de Lanessan sera plus sécurisant pour les cyclistes et permettra ainsi un trajet apaisé et la desserte d'équipements publics existants. D'autres souhaitent voir adopter cette variante pour éviter la variante par l'avenue de Lanessan par crainte de mettre en péril les commerces qui s'y trouvent.

Des itinéraires alternatifs, en plus de la variante d'insertion Lane 100 %, ont été proposés par les contributeurs pendant la période de concertation. Parmi eux, l'itinéraire par le chemin des Rivières n'est pas envisageable dans le cadre des Voies lyonnaises car l'objectif est de desservir les centralités afin de toucher un maximum d'usagers et d'assurer des trajets directs vers les pôles d'intérêt majeur (Techlid, Lyon/Villeurbanne). Les autres itinéraires proposés impliquent un changement total de tracé (passage par la Duchère), un détour pour les cyclistes, ou des contraintes d'aménagement et d'usage très importantes.

Plusieurs contributions précisent que tout le monde n'a pas la possibilité de se déplacer à vélo notamment pour se rendre au travail, et estiment irréaliste la pratique du vélo pour un autre usage que du loisir, considérant les variations d'altimétrie sur Lanessan, République et Montlouis trop importantes pour rendre le trajet praticable sans vélo à assistance électrique.

En réponse, les notions préconçues sont nombreuses concernant les usagers du vélo : les profils de cyclistes sont nombreux et diversifiés, en âge, genre, condition physique et catégorie socio-professionnelle. Les solutions électriques, qui font l'objet d'aides au financement par la Métropole, permettent le franchissement de dénivélés importants. Dans les zones denses de la Métropole (Lyon et Villeurbanne notamment), on constate des temps de trajet à vélo plus courts qu'en voiture, particulièrement pendant les heures de pointe du matin et du soir où les congestions sont nombreuses sur la chaussée.

Plusieurs contributions expriment une inquiétude concernant la sécurité des cyclistes sur les aménagements existants, notamment dans le cas d'une circulation sur chaussée, et s'enquière des améliorations prévues dans le projet. En réponse, il est précisé que la Voie Lyonnaise a un dimensionnement important, qui permet également le dépassement et le cheminement côte à côte ; elle sera physiquement séparée de la chaussée par différents procédés selon les opportunités que présente l'existant.

Des inquiétudes ont été soulevées quant à la desserte en transports en commun avec l'arrivée de la ligne 4 des Voies Lyonnaises sur la D306 et la suppression de couloirs partagés bus/vélo.

En réponse, il est précisé que l'intégration de couloirs de bus d'approche aux feux et aux giratoires, et le fonctionnement fin des carrefours seront étudiés dans les phases ultérieures de conception dans l'objectif de fluidifier la circulation des bus et d'assurer le franchissement sécurisé des carrefours pour les piétons et les cycles.

Plusieurs contributions suggèrent qu'il est nécessaire de développer les transports en commun en parallèle de ce projet. L'ambition de la Métropole est d'offrir les infrastructures nécessaires à tous ceux qui souhaitent trouver des alternatives à la voiture individuelle.

Aujourd'hui, l'espace public donne une place prédominante à la voiture, il est nécessaire de retrouver un équilibre en donnant une place plus importante à tous les modes actifs. Le plan de renforcement du réseau TCL, lancé en 2019, a repris après une stagnation pendant la crise sanitaire et pourra prendre pleinement effet dès que les postes de chauffeur vacants seront pourvus.

Une association, le collectif des commerçants et usagers des voiries de Champagne-au-Mont-d'Or, a transmis via la plateforme Je Participe et la boîte mail dédiée à la concertation, un courrier dans lequel il exprime son opposition au projet et remet en cause la validité de la concertation, jugeant celle-ci insuffisante au regard des informations communiquées sur le projet, trop courte pour permettre une expression citoyenne et trop précoce car elle se termine avant que le projet ne soit arrêté.

En réponse, il est précisé que la durée de la concertation respecte le code de l'urbanisme qui en régit les modalités. Le public a été correctement informé et a pu présenter ses remarques et ses propositions en temps utiles. En outre, de nouveaux échanges seront organisés avec les habitants, usagers et commerçants pendant les études de conception afin d'assurer leur bonne information.

Au terme de la concertation, le tracé retenu pour le passage de la Voie Lyonnaise dans le centre de Champagne-au-Mont-d'Or est la variante par le boulevard de la République, la rue de la Mairie et la place de la Liberté et les modalités d'insertion de la Voie Lyonnaise proposées sur le reste du linéaire sont confirmées.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

IV - Programme d'aménagements et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne n° 4 des Voies Lyonnaises entre le giratoire de la Porte de Lyon à Limonest et la rue Mouillard à Lyon 9ème, ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 9 252 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation relative à la ligne n° 4 des Voies Lyonnaises entre le giratoire de la Porte de Lyon à Limonest et la rue Mouillard à Lyon 9ème.

2° - Approuve :

a) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne n° 4 des Voies lyonnaises entre le giratoire de la Porte de Lyon à Limonest et la rue Mouillard à Lyon 9ème,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301292-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023 |
|---|